



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Digne-les-Bains, le **23 MARS 2023**

Objet : Déclenchement du stade « Vigilance » du Plan d'Action Sécheresse sur le département

Pièce jointe : Arrêté préfectoral

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le comité départemental de gestion collégiale de l'eau réuni le 21 mars 2023 sous ma présidence a constaté l'état préoccupant des ressources en eau du département en raison du déficit pluviométrique enregistré depuis le début de l'année, qui fait suite au déficit important cumulé en 2022. Ce déficit pluviométrique n'a pas permis une recharge des cours d'eau et des nappes dans de bonnes conditions et leur niveau est inférieur aux valeurs habituellement observées.

Cette situation me conduit à placer ce jour le département en situation de vigilance et les bassins du Colostre et du Var en Alerte. Vous trouverez ci-joint l'arrêté pris à cet effet.

Les premières mesures adoptées sont listées dans l'affiche jointe à ce courrier et demandent à l'ensemble des usagers de réaliser une économie de 20 % sur leurs prélèvements. Les irrigants se sont organisés au sein d'une gestion par bassin versant pour réaliser cette économie.

Dans ce contexte de rareté de la ressource en eau, je vous invite à bien vouloir informer vos administrés sur la situation actuelle et à les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il vous est possible de prendre un arrêté communal spécifique si cela est nécessaire afin de préserver la ressource en eau potable et d'anticiper le risque de pénurie.

Je vous invite à me signaler toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la gestion de la ressource en eau (DDT : Mme Julie GUIMELLI – tél : 04 92 30 20 94 – julie.guimelli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

B. - s. m.

Marc CHAPPUIS

Mesdames et Messieurs les Maires